Envoyé en préfecture le 20/07/2023
Reçu en préfecture le 20/07/2023
Publié le
ID : 065-246500573-20230718-2023_72-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-trois, le 18 juillet, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 06/07/2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 37 Nombre de suffrages exprimés : 44 Votes Pour : 44 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Budget principal – Décision Modificative n°1 **N° 2023-72**

Présents (37) : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, MALERE Hélène, GIRON Julienne, GAILHARD Christophe, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, LACAZE Noël, PELIEU Michel, CLIMENT Emmanuel, LAIREZ Céline, SOULE-ARTOZOUL Rosa, BOURREC Christophe,DARAN René, MIR André, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Absents excusés (18) : CASPAR Elvire, GRANGE Jean-Baptiste, ESTRADE Pierre, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, PAUCIS Jean, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, MUR François, BALAGNA Patrice, GAY Eric, BERTRANUC Evelyne, ACCHINI Nicole, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie, OZUN Benjamin, FOURTINE Didier.

Procurations (7) :
DESCOUENS Bernard à ARMANET Henri
ANGLADE Jean-Louis à GAILHARD Christophe
FINES Frédéric à MALERE Hélène
CARTAN Olivier à PELIEU Michel
SOLANA Michel à RICARD Louis
AIZIER Philippe à MIR André
NARS Aline à DARAN René

Monsieur Alain RIVIERE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

****

Monsieur le Président expose,

La nécessité de prendre une décision modificative pour augmenter les crédits sur le compte « Titres annulés sur exercices antérieurs », afin d'annuler un titre de la CPAM correspondant à des remboursements d'indemnités perçus à tort pour un montant de 285,53€.

Chap	Article	Désignation	Total Budget	Plus/Moins	Nouveau total
FONCTIONNEMENT					
Dépenses de fonctionnement					
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs - S11010	1 900,00 €	300,00 €	2 200,00 €
11	6238	Divers - S11010	10 000,00 €	300,00 €	9 700,00 €

Envoyé en préfecture le 20/07/2023
Reçu en préfecture le 20/07/2023
Publié le
ID : 065-246500573-20230718-2023_72-DE

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve la proposition de modification des inscriptions budgétaires telles que présentées par Monsieur le Président,

- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU